

PLAN D'ACTION 2015

CONSTRUCTION DE L'ESPACE EUROPEEN DE LA
RECHERCHE ET ATTRACTIVITE INTERNATIONALE

MONTAGE DE RESEAUX SCIENTIFIQUES EUROPEENS OU INTERNATIONAUX (MRSEI)

Date de clôture de l'appel à projets
12 janvier 2016 à 13h00 (heure de Paris)

Adresse de publication de l'appel à projets
<http://www.agence-nationale-recherche.fr/MRSEI-2015>

MOTS-CLES

Réseaux européens, réseaux internationaux, appels à projets européens,
appels à projets internationaux, coordination de projets internationaux

DATES IMPORTANTES

CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS

Les propositions doivent être déposées sur le site internet de soumission de l'ANR (lien disponible sur le site de l'ANR dans la page dédiée à l'appel à projets dont l'adresse est indiquée page 1) impérativement avant la clôture de l'appel à projets :

12 JANVIER 2016 A 13H00 (HEURE DE PARIS)

(voir paragraphe 2)

DOCUMENT SIGNE ET SCANNE

Un document administratif et financier généré après clôture de l'appel à partir du site de soumission de l'ANR (« télécharger le document à signer » dans l'onglet « soumission du projet ») doit être déposé, une fois signé et scanné au format PDF, sur le site de soumission au plus tard, impérativement avant la clôture de l'appel :

le 12 JANVIER 2016 A 13H00 (HEURE DE PARIS)

(voir paragraphe 2.4)

CONTACTS

Questions technico-scientifiques
COORDINATRICE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Mme Angèle SAMAAAN- mrsei@agencerecherche.fr

RESPONSABLE DE PROGRAMME ANR
M. Maurice HERAL - maurice.heral@agencerecherche.fr

Il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition.

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	4
1.1. Contexte.....	4
1.2. Objectifs de l'appel à projets	4
1.3. Notion de réseau	5
1.4. Caractéristiques des moyens attribués par l'ANR.....	6
2. SOUMETTRE UNE PROPOSITION	7
2.1. Qui peut soumettre une proposition ?.....	7
2.2. Contenu du dossier de soumission	7
2.3. Formulaire en ligne	8
2.4. Document administratif et financier.....	8
2.5. Document scientifique de la proposition.....	9
3. EXAMEN DES PROPOSITIONS	11
3.1. Vérification de l'éligibilité	12
3.2. Evaluation des propositions.....	13
3.3. Sélection des propositions.....	14
4. MODALITES DE FINANCEMENT DES PROPOSITIONS SELECTIONNEES	14

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

1.1. CONTEXTE

Une attention particulière est exprimée dans le plan d'action 2015 de l'ANR pour la construction de l'espace européen de la recherche et de l'attractivité internationale. En cohérence avec la structuration du programme cadre européen Horizon 2020, ce plan s'inscrit dans un cadre fixé par l'agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation « France Europe 2020 ». L'accentuation de la participation française aux appels d'offres européens et internationaux devient donc un enjeu majeur.

La coordination et/ou la participation à des réseaux européens permet aux scientifiques français de développer des projets multidisciplinaires ambitieux renforçant leur visibilité au niveau international. Ainsi, l'ANR propose un instrument spécialement dédié au "montage de réseaux scientifiques européens ou internationaux" (MRSEI). Il vise à faciliter l'accès des chercheurs français aux programmes de financement européens (Horizon 2020 notamment) ou internationaux dans lesquels la recherche française reste insuffisamment représentée, en soutenant la création de réseaux de recherche susceptibles de répondre avec succès à ces appels.

Le résultat attendu est un renforcement du positionnement des scientifiques français, qui s'exprimera notamment en termes de coordination de projets européens. Ce programme ne financera seulement que des réseaux de recherche dont l'objectif sera la soumission d'une proposition à un appel à projets européen ou à un appel international de grande ampleur.

1.2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

La mise en œuvre de certaines propositions de recherche pour répondre aux appels d'offres européens et internationaux ne peut se réaliser facilement à partir des structures existantes, soit parce que la communauté visée n'est pas encore constituée, soit parce que cela nécessite de mener des rencontres pour définir la meilleure stratégie de recherche, soit encore parce que les difficultés à surmonter doivent être traitées par une communauté particulièrement large et pluridisciplinaire.

L'instrument MRSEI vise donc à financer **l'aide au montage d'un réseau européen ou international** constitué d'équipes françaises d'une part, et étrangères d'autre part, affiliées à la recherche publique ou privée. Le montage et l'animation de ce réseau aura pour finalité à court terme l'élaboration et la rédaction d'un projet de recherche, impliquant les membres du réseau, qui sera soumis à un appel à projets européen clairement identifié dans la proposition soumise à l'ANR.

Cet appel s'adresse en priorité aux scientifiques qui s'engagent à coordonner un projet européen de grande ampleur, par exemple des chercheurs ayant participé à des projets PCRD en tant que partenaires et souhaitant coordonner un nouveau projet. Les scientifiques ayant déjà coordonné des projets sont cependant éligibles, en particulier, lorsqu'ils changent

de réseau partenarial ou de thématique. Les chercheurs qui souhaitent monter des collaborations visant à coordonner un projet européen ou international pour la première fois sont incités à postuler.

- L'ANR a pris des dispositions permettant une grande rapidité dans la prise de décision et la mise en place des financements, s'appuyant sur un dossier de soumission simplifié
- **un bénéficiaire unique de l'aide** en l'occurrence seul l'organisme de recherche français est coordinateur du réseau, et futur coordinateur de la proposition internationale
- une sélection réalisée par un seul comité d'évaluation composé d'experts externes à l'ANR.
- un retour rapide aux équipes, dans un délai de 3 mois environ après la clôture de la soumission

Dans le cadre de la construction de l'espace européen de la recherche et de l'attractivité internationale de la France, les propositions retenues contribueront à augmenter le nombre de projets de recherche en coordination française, dans le cadre des programmes collaboratifs à H2020 et dans les grands programmes internationaux.

Ce programme d'incitation n'atteindra son objectif que si tous les acteurs de la recherche française prennent le relais pour faciliter, encourager, valoriser la participation française à H2020 notamment.

Compte tenu de ses objectifs, l'instrument MRSEI ne vise pas le montage de projets mono-partenaire (de type ERC ou MSCA (Marie Curie)), de réseaux COST, les projets en réponse au parlement européen, aux appels émanant d'autres directions de la Commission Européenne ainsi que les projets interrégionaux (INTERREG, FEDER) ou les projets de type ERA-NETs, JPI, Belmont Forum déjà financés par l'ANR.

1.3. NOTION DE RESEAU

La proposition conduira à la création de **réseaux constitués de collaborateurs européens** ou internationaux.

Les réseaux seront pilotés par un organisme de recherche public coordinateur, qui sera le seul bénéficiaire de la subvention ANR. Le responsable scientifique du réseau devra œuvrer pour le montage du réseau avec d'autres équipes de recherche nationales, européennes et/ou internationales dont une liste prévisionnelle et les références doivent être indiquées dans le dossier de soumission.

Le dossier de soumission devra fournir les éléments permettant d'apprécier l'état des relations existantes, des contacts entre les différents acteurs potentiels du réseau (organismes de recherche, universités, entreprises). Il devra préciser l'appel à projets auquel le réseau s'engage à répondre, sous la coordination du responsable scientifique du réseau. En outre, l'engagement des partenaires du futur réseau doit être clairement indiqué dans le document scientifique.

1.4. CARACTERISTIQUES DES MOYENS ATTRIBUES PAR L'ANR

Le programme MRSEI s'inscrit dans le cadre de la composante « Construction de l'Espace Européen de la Recherche (EER) et attractivité internationale de la France » du Plan d'action 2015 de l'ANR.

Ce programme est ouvert à tous les champs scientifiques et à toutes les disciplines de recherche.

En raison des spécificités de cet appel à projets MRSEI, les coûts admissibles prévus par le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR¹ doivent se limiter pour ce programme aux dépenses de fonctionnement (§4.2.3 du règlement) liées aux activités suivantes :

- opérations visant à accroître la participation de nouveaux membres au réseau (par exemple: actions de communication),
- organisation et animation de rencontres (ateliers, symposium, etc.) pour définir des intérêts scientifiques et économiques conduisant au montage de projet, afin de répondre aux AAP européens et internationaux,
- prestations de service (§4.2.3.3 du Règlement) liées au recours à un éventuel prestataire qui apporterait son aide au coordinateur pour le montage de la proposition. Ce montant est limité à 10 000€. Le besoin de ce recours doit être clairement justifié dans la proposition par l'impossibilité de s'appuyer sur une structure de valorisation de la recherche liée à l'organisme coordinateur.

Important : la finalité de cet appel à projets ne permet pas de couvrir les dépenses relatives à des expérimentations préalables.

L'aide apportée par l'ANR sera d'un montant maximal de 30 000 € pour une durée maximale de 18 mois.

¹ <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>

2. SOUMETTRE UNE PROPOSITION

2.1. QUI PEUT SOUMETTRE UNE PROPOSITION ?

Une proposition est soumise par un(e) **coordinateur (trice) scientifique**². Cependant, lorsqu'une proposition est sélectionnée pour financement, l'ANR contractualise avec un établissement (personne morale) et non avec le responsable scientifique (personne physique). **Le responsable scientifique appartenant à un organisme de recherche public doit donc s'assurer avant la soumission de la proposition de l'engagement de son établissement, à valider la proposition qui sera le cas échéant financée au nom de l'établissement bénéficiaire.**

Un partenaire économique³ **ne peut être coordinateur scientifique** bien qu'il puisse faire partie du réseau en tant que partenaire. Les coordinateurs scientifiques appartenant notamment à une PME, sont priés de répondre au programme APE ou APT :

<http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aide-Acces-aux-Programmes-Europeens-APE>

ou

<http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Aide-au-partenariat-technologique-APT>.

2.2. CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

La proposition comprend :

- un formulaire à compléter en ligne,
- un document scientifique à déposer sur le site de soumission,
- un document administratif et financier signé à déposer sur le site de soumission (téléchargeable pour chaque soumission).

Pour les vérifications d'éligibilité (voir paragraphe 3.1), la proposition sera considérée complète si ces trois éléments sont renseignés et disponibles sur le site de soumission aux dates de clôtures indiquées page 1 et 2.

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets dont la date et l'heure sont indiquées page 1 du présent appel à projets.

² Le coordinateur scientifique est la personne physique qui dépose la proposition et s'engage à assumer le rôle de responsable scientifique du réseau. Le coordinateur scientifique appartient à un organisme de recherche ayant pour vocation principale d'effectuer de la recherche, tels qu'une EPST, université, EPSCP, EPIC de recherche, etc. Son organisme de recherche est le bénéficiaire de l'aide.

³ Partenaire à vocation économique : société commerciale ou structure assimilée telles que SA, SARL, etc.

2.3. FORMULAIRE EN LIGNE

Les informations suivantes sont à saisir en ligne (le lien vers le site de soumission est disponible sur la page de publication de l'appel à projets sur le site de l'ANR dont l'adresse est précisée page 1) :

- Identité de la proposition (acronyme, titre en français et en anglais, durée...);
- Identification du bénéficiaire de l'aide (nom complet, sigle, type et numéro d'unité, tutelles gestionnaires qui hébergent le laboratoire de recherche du coordinateur);
- Identification et adresse du Responsable scientifique, coordinateur de projet;
- Données financières : saisir le montant prévisionnel des dépenses (uniquement dans le champ « autres dépenses de charges externes » de manière à aboutir à l'aide demandée maximale de 30 000 €. Pensez à compléter le taux de frais de gestion et le taux d'aide demandé conformément au paragraphe 4.1;
- Résumés scientifiques (4000 caractères maximum par champ) : Résumé scientifique de la proposition en français et en anglais;
- Les titres, acronymes et les résumés des propositions resteront confidentiels
- Experts non souhaités pour l'évaluation de la proposition (information optionnelle) et les motifs.

Les informations peuvent être modifiées jusqu'à la clôture de l'appel à projets.

Il est fortement conseillé :

- de commencer la saisie en ligne des données administratives et financières au moins une semaine avant la clôture de l'appel à projets;
- d'enregistrer les informations saisies sur le site de soumission avant de quitter chaque page;
- de ne pas attendre la date limite de clôture de l'appel à projets pour finaliser la procédure de soumission de sa proposition.

Les coordinateurs scientifiques des propositions recevront un accusé de soumission par courrier électronique au moment de la clôture de l'appel à projets, à condition qu'un document scientifique ait été déposé sur le site de soumission et que la demande d'aide ait été complétée (total non nul). L'accusé de soumission envoyé par l'ANR ne constitue pas un document contractuel d'éligibilité.

2.4. DOCUMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le document administratif et financier est généré à partir du site de soumission (« télécharger le document à signer » dans l'onglet « soumission du projet ») une fois que les renseignements ont été saisis en ligne.

Le document doit être signé par le responsable scientifique de l'organisme de recherche, par le directeur du laboratoire ou de l'unité d'accueil et par le représentant légal.

Une fois signé, le document administratif est scanné (format PDF) en un seul document et déposé sur le site de soumission de l'ANR par le coordinateur scientifique, au plus tard à la date indiquée page 2.

2.5. DOCUMENT SCIENTIFIQUE DE LA PROPOSITION

Le document scientifique de la proposition est déposé sur le site de soumission au **format PDF** et comporte un **maximum de 12 pages** (généré à partir d'un logiciel de traitement de texte, non scanné) sans aucune protection. Le nombre de pages s'entend TOUS COMPRIS, donc aucune annexe ne sera acceptée. **Le site de soumission refusera le téléchargement d'un document ne répondant pas à ces exigences.** Il est recommandé d'utiliser une mise en page permettant une **lecture confortable du document** (page A4, times 11 ou équivalent, interligne simple, marges 2 cm, numérotation des pages).

Il est recommandé également de produire un document scientifique **rédigé en anglais** dans la mesure où l'évaluation peut être réalisée par des personnalités non francophones. Dans le cas où il serait rédigé en français, une traduction en anglais pourra être demandée.

Aucun modèle de document ne sera fourni par l'ANR. Cependant, le document scientifique de la proposition comporte les informations suivantes (nombres de pages indicatifs) et sa structure suit les critères d'évaluation de l'appel à proposition:

- *Rappel de l'acronyme de la proposition ANR, acronyme utilisé pour le réseau et de l'année en en-tête (2015 par exemple) ;*
- *TITRE COMPLET de la proposition réseau (en gras)*
- *Préciser l'intitulé du programme ou de l'appel à projets européen et /ou international auquel il est prévu de répondre. Renseigner l'ordre de grandeur du montant d'aide qui sera demandée et indiquer la date prévisionnelle.*
- *Résumé de la proposition tel que saisi en ligne sur le site de soumission*
- *Tableau récapitulatif des membres du réseau (voir détails ci-après)*

1. Objectif de la proposition de réseau (1 à 2 pages)

Critère: « Pertinence, originalité et innovation du sujet ainsi que son adéquation avec l'appel européen visé H2020 ».

Identifier l'appel à projets européen visé et préciser l'ordre de grandeur du montant d'aide souhaité.

En lien avec l'appel à projets visé, décrire le périmètre scientifique du projet de recherche qui sera soumis, sa dimension pluridisciplinaire, son positionnement par rapport à l'état de l'art et aux projets européens du domaine.

Dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie, préciser les besoins de formations dans ce domaine scientifique et les apports en terme d'intégration internationale, intersectorielle et interdisciplinaire.

2. Présentation du réseau envisagé, rôle et implication des futurs membres du réseau concernant une proposition européenne ou internationale (2 à 3 pages)

Critère : « Qualité et crédibilité du réseau envisagé ».

Présenter les personnalités et entités déjà identifiées comme membres du réseau en précisant les compétences scientifiques apportées dans le cadre du futur projet de recherche.

Présenter les compétences complémentaires nécessaires et les membres supplémentaires à solliciter avant soumission d'une proposition à un appel européen ou international. Démontrer la complémentarité et la valeur ajoutée des coopérations planifiées entre les futures partenaires. L'interdisciplinarité et l'ouverture à diverses collaborations seront notamment à justifier en accord avec les orientations du futur projet européen ou international.

3. Qualification du coordinateur scientifique (1 à 2 pages)

Critère : « Qualification du coordinateur scientifique ».

Fournir un CV du coordinateur scientifique.

Préciser ses qualités démontrant ses capacités à coordonner un projet de recherche européen ou international.

Pour les coordinateurs scientifiques ayant déjà coordonné des projets européens ou internationaux, ils doivent préciser si la thématique et/ou le réseau est comparable ou différent.

Indiquer les liens professionnels existants avec les membres du réseau déjà identifiés.

4. Calendrier des tâches, livrables et jalons en adéquation avec le calendrier de l'AAP européen ou international visé. (1 à 2 pages)

Critère : « Qualité de la planification de montage du réseau ».

Décrire la méthodologie prévue pour mettre en place le réseau scientifique, en cohérence avec le futur projet scientifique européen ou international

Préciser le rendement attendu du réseau et sa pertinence pour augmenter les chances de réussites aux financements H2020.

Définir le calendrier prévisionnel du montage et de l'animation du réseau jusqu'à la soumission de la proposition de recherche à l'appel à projets européen

Détailler les actions d'animation, ateliers et séminaires programmés ainsi que les principales dépenses par rapport aux tâches envisagées.

Justifier le montant d'aide demandé à l'ANR au regard de la taille prévisionnelle du réseau et du type d'appel à projets visé.

5. Impact prévisionnel du financement MRSEI pour réussir la coordination du projet européen (1 à 2 pages)

Critère : « Impact prévisionnel de l'aide ».

Décrire dans ce paragraphe les échéances et la nature des retombées scientifiques et technico-économiques attendues, l'incidence éventuelle sur la création d'activités nouvelles. Préciser en quoi la proposition contribuera à renforcer le positionnement scientifique français

Indiquer les services supports, par exemple les Points de Contacts Nationaux(PCN), sur lesquels le coordinateur (PI) compte s'appuyer pour monter le projet européen ou international et les modalités d'interaction avec eux.

Identifier les soutiens apportés par les organismes, les écoles ou Universités mais aussi les structures des pôles de compétitivité ou structures régionales qui aident au montage du projet.

Dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie, préciser les apports sur la collaboration internationale ou intersectorielle ainsi que sur la structuration d'un réseau de formation.

Rajouter quelques références bibliographiques que vous jugez utile.

Tableau récapitulatif des personnes impliquées dans le projet :

Membre	Pays	Nom	Prénom	Emploi actuel	Rôle & Compétences (4 lignes max)
<i>Exemple Université X/ Société Y</i>	<i>France</i>	<i>TOURNESOL</i>	<i>Tryphon</i>	<i>Professeur</i>	<i>Coordinateur scientifique Caractérisation des facteurs de transcription recombinants en système in vitro ...</i>

Le respect du format précisé ci-dessus conditionne l'éligibilité de la proposition (voir paragraphe 3.1) : respect du format d'enregistrement, nombre de pages maximum 12 ainsi que le suivi du plan indiqué.

3. EXAMEN DES PROPOSITIONS

L'ANR a mis en place un processus d'examen des propositions permettant une grande rapidité dans la prise de décision et la mise en place des financements. La sélection réalisée par les pairs est assurée par un seul comité de sélection, sans recours obligatoire à des expertises extérieures.

Les personnes intervenant dans la sélection des propositions s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'ANR, notamment celles liées à la confidentialité

et aux conflits d'intérêts. La charte de déontologie de l'ANR est disponible sur son site internet⁴.

Après publication de la liste des propositions sélectionnées, la composition du comité du programme sera affichée sur le site internet de l'ANR⁵.

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Examen de **l'éligibilité** des propositions par l'ANR, selon les critères explicités au paragraphe 3.1.
- Évaluation des propositions par les membres du comité de sélection dans le respect de la charte de déontologie de sélection de l'ANR.³
- Examen des propositions par le comité de sélection et proposition d'une liste des propositions à financer par l'ANR.
- Validation de la liste de propositions sélectionnées par l'ANR et publication de la liste sur le site de l'ANR dans la page dédiée à l'appel à projets.
- Envoi aux coordinateurs scientifiques des propositions d'un avis synthétique sur proposition du comité.
- Signature des conventions attributives d'aide avec les bénéficiaires d'aide.

3.1. VERIFICATION DE L'ELIGIBILITE

IMPORTANT

La vérification de l'éligibilité est réalisée par les services de l'ANR sur la base des informations disponibles à la date de clôture de l'appel à projets. L'inéligibilité sera avérée y compris si ces informations sont manquantes, mal renseignées ou discordantes entre informations saisies en ligne et informations développées dans le document scientifique. Les propositions considérées comme non éligibles ne seront pas évaluées et ne pourront pas faire l'objet d'un financement de l'ANR.

La proposition est **éligible** si :

- l'appel H2020 ciblé en 2016 ou 2017 est bien défini.
- elle est complète et conforme au format spécifié au paragraphe 2.
- elle prévoit un seul bénéficiaire de l'aide, désigné comme le coordinateur scientifique du réseau dans le document scientifique.

⁴ <http://www.agence-nationale-recherche.fr/CharteDeontologieSelection>

⁵ Cf. adresse internet indiquée page 1

La proposition est **inéligible** si elle vise un appel considéré exclu, cité dans la liste suivante:

- projet mono-partenaires, par exemple de type ERC ou MSCA (Marie Curie).
- réseaux COST, les projets en réponses au parlement européen, aux appels émanant d'autres directions de la Commission Européenne
- projets interrégionaux (INTERREG, FEDER)
- les ERA-NETs, JPI, Belmont Forum et tout autre appel à projets déjà financé par l'ANR

La proposition est également **inéligible** si :

- Plusieurs propositions sont soumises par un même coordinateur scientifique dans le cadre de cet appel à projets.
- La proposition est soumise par un coordinateur scientifique qui est également membre du comité de cet appel à projets.

3.2. EVALUATION DES PROPOSITIONS

IMPORTANT

Seules les propositions satisfaisant aux critères d'éligibilité seront évaluées par les membres du comité de sélection

Les membres du comité de sélection sont appelés à examiner les propositions selon les critères d'évaluation suivants :

1. Pertinence, originalité et innovation du sujet ainsi que son adéquation avec l'appel européen visé H2020.
2. Qualité et crédibilité du réseau envisagé.
3. Qualification du coordinateur scientifique.
4. Qualité de la planification de montage du réseau.
5. Impact prévisionnel de l'aide

Les propositions seront évaluées par au moins deux membres du comité de sélection. Ils complètent un rapport d'évaluation individuel dans lequel chacun des critères d'évaluation est noté en utilisant une échelle de notation de 0 à 4 et en rédigeant un commentaire d'argumentation pour chaque critère.

Note	Signification
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
2	Bon : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
3	Très bon : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
4	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

3.3. SELECTION DES PROPOSITIONS

Au cours de la réunion du comité de sélection, les membres exposent brièvement les objectifs de chaque proposition et synthétisent leur opinion en mettant en exergue les points forts et faibles.

La discussion collégiale proposition par proposition permet une évaluation compétitive des propositions : c'est l'occasion pour l'ensemble des membres de comparer la qualité des propositions qu'ils ont eu à évaluer par rapport à l'ensemble des propositions évaluées par le comité.

Les discussions du comité aboutissent à un consensus s'exprimant par un classement des propositions les unes par rapport aux autres.

Le classement final s'exprime en trois catégories : (A) propositions excellentes méritant pleinement d'être financées, (B) propositions faisant l'objet de remarques mineures et pouvant donc être financées si possible et (C) propositions à ne pas financer.

Un rapport d'évaluation final synthétise le consensus auquel les membres de comités ont abouti.

4. MODALITES DE FINANCEMENT DES PROPOSITIONS SELECTIONNEES

Le coordinateur scientifique et son établissement sont invités à lire attentivement le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR⁶ afin de monter leur proposition, notamment du point de vue budgétaire, conformément aux dispositions qui y sont décrites.

L'ANR signera une convention attributive d'aide avec l'unique bénéficiaire (l'établissement du coordonnateur scientifique du réseau) de l'aide de l'ANR pour chaque proposition sélectionnée.

⁶ Voir lien page 2

L'ANR recommande fortement la signature d'un accord de confidentialité entre membres du réseau dès sa constitution.

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Les entreprises ne peuvent pas être financées dans le cadre de cet appel, qui est ouvert aux seuls organismes de recherche. La participation d'un membre de type « entreprise » à une proposition de réseau **n'implique pas** la transmission d'un accord de consortium à l'ANR.

SUIVI SCIENTIFIQUE DES PROPOSITIONS

Les propositions financées feront l'objet d'un suivi scientifique par l'ANR durant leur durée d'exécution, et ce jusqu'à un an après leur fin. Le suivi scientifique comprend :

- la participation du responsable scientifique au séminaire de lancement organisé par l'ANR pendant lequel l'ANR précisera ses attentes en termes de suivi. De plus, les candidats retenus présentent leur réseau.
- il sera également demandé des informations sur la candidature à l'appel à projets européen ou international objet de la proposition.
- l'information quant au résultat de la candidature à l'appel à projets international ou européen sera à fournir dès l'annonce des résultats.